



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

modes de scrutin

Question écrite n° 67114

Texte de la question

M. Bernard Cazeneuve attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur les conséquences de la réforme des collectivités territoriales sur la parité. En effet, les projections annoncées constitueraient un recul sans précédent de la parité en France. Le mode de scrutin est naturellement au cœur de ce débat. Au conseil régional de Basse-Normandie, le scrutin de liste permet d'assurer la présence de 48 % de femmes, tandis qu'au conseil général, avec un scrutin uninominal à deux tours, les femmes ne représentent que 6 % des élus. Sur le plan national, l'observatoire sur la parité ne prévoit que 19 % de femmes au sein des conseils territoriaux, ce qui n'est simplement pas acceptable. L'article 1er de la Constitution dispose que la « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». De plus la loi de janvier 2007 garantit la parité des exécutifs régionaux. En conséquence, il lui demande les dispositions envisagées par le Gouvernement, afin de prendre en compte les conséquences de la réforme des collectivités territoriales sur la parité. Il souhaiterait également connaître sa position quant à la légalité et à la constitutionnalité du dispositif proposé.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attaché au renforcement de la parité dans nos institutions publiques. Ainsi, il soutient les dispositions financières visant à favoriser la parité aux élections territoriales. Il s'est ainsi prononcé en faveur du dispositif de modulation financière de l'aide publique versée dans le cadre des élections des conseillers territoriaux adopté par l'Assemblée nationale lors de la discussion en première lecture du projet de réforme de collectivités territoriales. Le Gouvernement a également soutenu le dispositif proposé par le Sénat à l'occasion de l'examen en deuxième lecture du même projet de loi.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Cazeneuve](#)

Circonscription : Manche (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67114

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12186

Réponse publiée le : 31 août 2010, page 9512